



Amende à l'aéroport de Rome

Par **GLL47**, le **23/04/2019** à **13:42**

Bonjour,

Il y a quelques jours en revenant de Rome de l'aéroport de Ciampino, nous sommes arrivés avec une amie à la fermeture de l'embarquement. Nous nous étions enregistrées la veille en ligne, n'avions qu'un bagage à main, étions passées par la sécurité et avons donc bipé notre carte d'embarquement mais nous sommes arrivées une minute trop tard.

Nous sommes arrivées en courant porte A1 et de là où nous étions nous voyions les passagers encore sur le tarmac en file pour monter dans l'avion qui était à une centaine de mètres. Dans le feu de l'action, nous avons emprunté une porte réservée au staff pour prendre notre place dans la file des passagers. Un membre du staff à terre, en gilet orange, nous a interpellées pour nous dire que nous n'aurions pas du passer par là. Elle a vérifié notre carte d'embarquement et notre identité et nous a laissé monter en disant que c'était bon pour cette fois mais qu'il ne faudrait plus recommencer.

Cependant, juste après la fermeture de la porte de l'avion, la police des frontières est venue pour faire rouvrir la porte et nous emmener au poste. Nous avons attendu la matinée avant qu'ils nous indiquent simplement que nous devons payer 2064 euros d'amende pour avoir emprunté cette porte.

J'aurais aimé avoir des informations sur cette amende qui me semble exorbitante compte tenu du fait que nous étions en règle. J'ai bien conscience de la stupidité de notre choix à ce moment là mais je n'ai tout simplement pas les moyens de payer cette amende dans les 60 jours impartis et j'ai 30 jours pour contester. Avez-vous déjà vu des cas où pour raison économique une amende a été revue à la baisse? Des cas où un mea culpa dans une situation similaire aurait convaincu un administrateur? Un petit vice de procédure dans ce que

j'ai décrit?

Je sais que certains diront que c'est normal, que c'est bien fait, etc. J'ai bien conscience d'avoir fait une erreur de jugement ce jour là. Je me demandais juste si certains autres pourraient m'aider à me soulager un peu de cette punition qui me semble sévère compte tenu du fait qu'on a déjà bien stressé, payé pour le retour de manière démesurée, fait face aux conséquences pratiques de cette journée, bref, compris la leçon.

D'avance, merci! :)

Par **morobar**, le **23/04/2019** à **14:23**

Bonjour,

En Italie, droit italien.

Ici pas de spécialiste en droit italien. Il ne vous reste qu'à rechercher un cabinet inscrit tant au barreau de Paris qu'à celui de Rome.

Moteur de recherche avec item "avocat franco-italien".

Par **GLL47**, le **23/04/2019** à **14:40**

OK! Merci! :)